

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 038-213800873-20260708-06_07_016-AR

Élus :	29	L'an deux mille vingt-six, le six juillet , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 30 juin deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	27	
Absents :	0	
Pouvoirs :	2	
Votants :	29	
Présents :		BOUVIER Christophe, BORDE SAÏBI Danielle, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, DOUKKALI Sonia, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, COMBIER André, BUTY Christian, BORG Pierre, MARTIN Catherine, RANDON BERNET Sylvie, VERMARE Anne, FRECHOSO Christine, BALSAMO Mario, VIZCAINO Stéphanie, GANDINI Stéphane, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, DEL OLMO Céline, BELLABES Loïs, GOETINK Patrick, DUCHENE Stéphane, DANIELE Muriel, SALAS Kévin, TOURNIER Marie-Pierre.
Excusés :		MAZET Jérôme, PARRA Anabelle.
Absents :		
Excusés ayant laissé procurations :		MAZET Jérôme, PARRA Anabelle.
Secrétaire de séance :		BELLABES Loïs

Délibération n° 06_07_016

OBJET : MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PREVISIONS METEOROLOGIQUES EXPERTISEES AVEC SYSTEME D'ALERTE INTEMPERIE ET AIDE A LA DECISION POUR LES COMMUNES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS PARTENAIRES ET VOLONTAIRES

M BOUCHAMA, adjoint en charge de l'environnement, rappelle que le territoire de Vienne Condrieu Agglomération a connu un événement météorologique majeur en fin d'année 2024, qui a engendré de nombreux désordres (débordements de cours d'eau et ruissellements).

A l'issue de cet événement, les constats suivants ont été faits :

- Niveaux des alertes préfectorales largement sous-évalués au regard des cumuls de pluie réellement enregistrés ;
- Territoire de l'agglomération éloigné de Grenoble et souvent non concerné par les prévisions météorologiques sur le Département de l'Isère ;
- Localisation interdépartementale (Rhône-Isère) complexifiant la requête d'informations fiables.

Pour Vienne Condrieu Agglomération, ces constats ont démontré la nécessité de se doter d'un outil de prévision météorologique fiable, afin de mieux anticiper les événements météorologiques à risques et d'être en mesure de délivrer une information de meilleure qualité.

Par ailleurs, l'augmentation des aléas climatiques comme le gel, la grêle, la sécheresse, engendre des inquiétudes au sein du monde agricole. Aussi, l'outil de prévision météorologique dont se doterait l'agglomération pourrait bénéficier aux exploitants agricoles du territoire et éviter des dégâts sur leurs cultures. Cela pourrait être mis en place en 2026.

L'outil proposé permettra de :

- Prévoir avec plus d'exactitude les événements météorologiques susceptibles d'impacter le territoire de l'agglomération : utiliser des prévisions locales et expertisées plutôt que des prévisions automatiques et généralistes ;
- Tirer parti d'un délai d'anticipation permettant éventuellement de déployer des actions de prévention des risques ;
- Bénéficier d'une aide à la décision (conseils d'un météorologue) en temps de crise.

Dans le cadre d'une procédure d'attribution de marché public conforme au Code de la commande publique, la solution retenue est celle proposée par LYON METEO (dont le météorologue est Monsieur Romain WEBER), pour un montant total de 38 750.00€ HT (46 500.00€ TTC) pour une durée de 31 mois (du 1er juin 2025 au 31 décembre 2027) comprenant :

- Un service d'alerte météo à 7 jours pour Vienne sur le site www.lyonmeteo.com, groupe WhatsApp d'alertes et suivis intempéries pour Vienne Condrieu Agglomération, et aide à la décision pour les collectivités.

- L'installation de 5 stations météo supplémentaires sur le territoire de l'Agglo ;
- L'entretien et la maintenance de 5 stations météo.

Dans une démarche de mutualisation, Vienne Condrieu Agglomération a proposé aux communes membres de l'Agglo qui le souhaitent de bénéficier de cet outil dans le cadre d'une convention de « bien partagé », conformément à l'article L5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales ; ainsi qu'aux établissements publics partenaires et volontaires comme Cybèle Production, le SIRRA ou le SYGR.

En contrepartie de la mise à disposition de ce service, chaque commune ou établissement public partenaire qui le souhaite versera à l'Agglo une somme de 500 € annuelle.

Les modalités de cette mise à disposition sont définies dans la convention jointe à la présente délibération. Cette convention fait office de règlement de mise à disposition au sens du CGCT.

En complément de cette démarche de mutualisation de la prestation « prévision météo », l'acquisition et l'installation d'un réseau de stations météorologiques sur le territoire permettront d'affiner ces prévisions, de mieux anticiper les risques et d'étudier le changement climatique.

Les stations seront propriétés de l'Agglo, qui prendra seule en charge l'entretien et la maintenance de ces dernières.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L5211-4-3,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération n°19-186 relative à l'adoption de la stratégie agricole 2019-2024,

VU la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération n°25-107 relative à la mise en place d'un service de prévisions météorologiques expertisées avec système d'alerte intempérie et aide à la décision pour les communes et les établissements publics partenaires et volontaires,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de souscrire au service de prévisions météorologiques expertisées avec système d'alerte intempérie et aide à la décision mis en place par Vienne Condrieu Agglomération.

APPROUVE les termes de la convention de « bien partagé » permettant aux communes de l'Agglo de bénéficier de cet outil.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer la convention, ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 8 juillet 2026.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026



ID : 038-213800873-20260708-06_07_016-AR